

# 3<sup>e</sup>me Plan national d'adaptation au changement climatique

Dossier de la rédaction de H2o  
October 2024

Le Premier ministre Michel Barnier et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de l'énergie, du Climat et de la Prévention des risques, ont présenté le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3).

Le nouveau plan repose, pour la première fois, sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), construite sur le scénario tendanciel des données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), soit une hausse des températures moyennes de 2 °C en 2030, de 2,7 °C en 2050 et de 4 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (à noter que ce scénario prend en compte les politiques mondiales d'atténuation en place et les engagements supplémentaires des États tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris).

Le plan retient 51 mesures, dont 14 mesures principales :

- (Mesure 1) Renforcer le fonds Barnier ;
- (Mesure 2) Instaurer un dispositif afin d'inciter les assureurs à maintenir une offre assurantielle abordable et disponible sur tout le territoire et à ne pas délaissier les zones les plus à risques ;
- (Mesures 3 et 7) Établir une cartographie nationale d'exposition aux risques naturels ;
- (Mesure 25) Déployer un guichet unique de l'adaptation pour accompagner les collectivités ;
- (Mesure 9) Faire évoluer les règles et programmes de rénovation énergétique afin qu'ils intègrent le confort d'été ;
- (Mesure 21) Réaliser une étude spécifique sur les vulnérabilités de l'approvisionnement en eau potable dans les départements et régions d'Outre-mer ;
- (Mesure 11) Renforcer les mesures de prévention mises en place par les employeurs pour assurer la sécurité des travailleurs en périodes de fortes chaleurs ;
- (Mesure 43) Mettre en place un panel de sites patrimoniaux qui seront accompagnés pour étudier leur vulnérabilité au changement climatique et tester des solutions d'adaptation ;
- (Mesure 23) Intégrer la TRACC dans tous les documents de planification publique ;
- (Mesure 16) Engager une étude sur les conséquences du changement climatique sur notre système de santé et les moyens pour l'adapter et assurer la continuité de l'offre de soin sur l'ensemble du territoire ;
- (Mesure 30) Adapter les transports aux effets du changement climatique ;
- (Mesure 33) Adapter les opérateurs d'importance vitale avec en première étape la réalisation d'une étude des vulnérabilités ;
- (Mesure 12) Adapter les conditions de travail des agents publics ;
- (Mesure 37) Réaliser un diagnostic d'évaluation de la résilience des exploitations agricoles.

Une plateforme de consultation en ligne (accessible à tous) est ouverte pour une durée de 2 mois, jusqu'au 25 décembre 2024. Cette consultation a pour objectif d'informer les citoyens sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique et de recueillir leur avis sur les grandes orientations de la politique d'adaptation au changement climatique. La consultation porte sur 5 axes d'actions en 20 questions (Axe 1. Protéger la population des effets du changement climatique ; Axe 2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ; Axe 3. Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4 °C ; Axe 4. Protéger notre patrimoine naturel et culturel ; Axe 5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique). Un espace d'expression libre est laissé pour chaque question.

Dossier de presse

Plateforme de consultation